


Envoyé en préfecture le 24/03/2026  
Reçu en préfecture le 24/03/2026  
Publié le   
ID : 001-210101739-20260323-2026\_044\_DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION « MAPA » (5.3)

**L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **16 mars 2026**  
Date d'affichage de la convocation : **16 mars 2026**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames LUZZI, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, BOUILLOT, PONTILLE, VUILLIOT, GERVIER, PELLETIER, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs LEVITRE, MORENO, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, PUGNET, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme COSSARD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Martine LUZZI.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-2 et L.1411- 5,

**VU** le code de la commande publique,

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse et la nécessité de renouveler la commission d'appel d'offres à la suite du renouvellement du conseil municipal, et ce pour la durée du mandat,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de pouvoir réunir les membres de cette commission dans le cadre de marchés publics hors procédures formalisées mais à partir de certains seuils fixés par l'assemblée délibérante (marchés à procédure adaptée dits « MAPA »),

**CONSIDÉRANT** les listes de candidats et après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la commission d'appel d'offres et de la commission « MAPA », les membres suivants :

- Liste Gex Avenir 2026 :

Membres titulaires : Madame LUZZI, Messieurs PELLÉ, LEVITRE, CRUYPENINCK.

Membres suppléants : Madame ZELLER, Messieurs GALOYER, MORENO, PUGNET.

- Liste Mieux vivre à Gex :

Membre titulaire : Monsieur BOCQUET.

Membre suppléant : Monsieur FILLION.

La secrétaire de séance,  
**Martine LUZZI**



Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 23 mars 2026.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 24 mars 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 24 mars 2026.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260323-2026\_044\_DEL-DE

